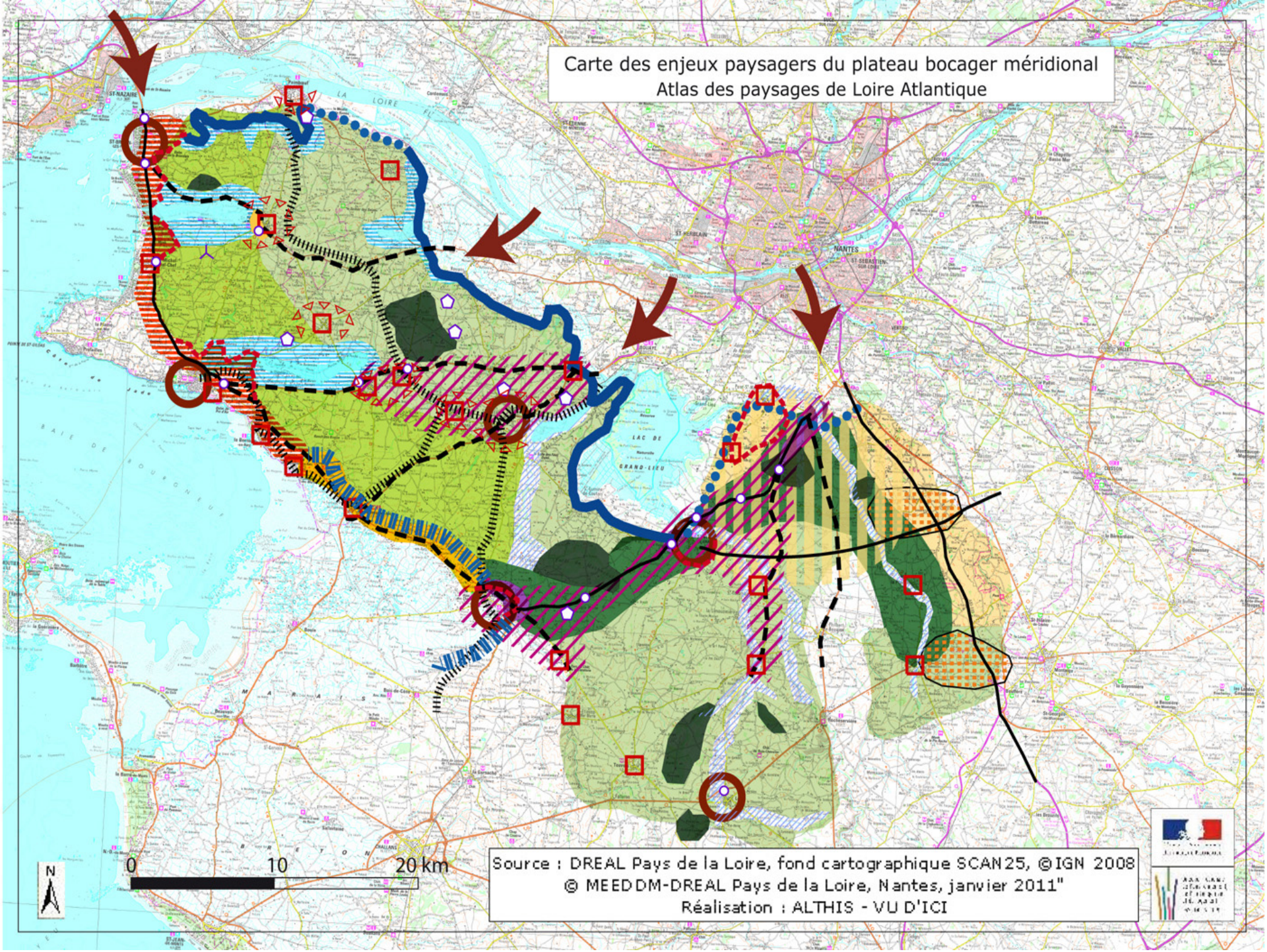
Carte des enjeux paysagers du plateau bocager méridional
Atlas des paysages de Loire Atlantique
LA LOIRE
NANTES
ST-NAZAIRE
LAC DE GRAND-LIEU
BAIE DE BOURGNEUF
MARAIS BRETON
N
0
10
20 km
Source : DREAL Pays de la Loire, fond cartographique SCAN25, ©IGN 2008
© MEEDDM-DREAL Pays de la Loire, Nantes, janvier 2011"
Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

Légende de la carte des enjeux paysagers du plateau bocager méridional

Atlas des paysages de Loire Atlantique

Espaces à enjeux

Sites à enjeux

- Elément discordant dans le paysage
- Vecteur de mutation et de pression sur le paysage
- Parc éolien à intégrer dans les rythmes de covisibilités

Enjeux de liaisons limites et continuités

- Limite paysagère de qualité à préserver
- Limite paysagère menacée (pression d'une unité paysagère sur l'autre)
- Limite à l'urbanisation à trouver autour des pôles urbains ou des zones de pression
- Coteau à préserver de l'urbanisation
- Axe majeur véhiculant son propre paysage à réinscrire dans son contexte paysager
- Axe induisant une forte pression urbaine
- Liaison ferroviaire existante ou en projet pouvant induire une pression urbaine
- Report de pression urbaine des agglomérations de Nantes et Saint Nazaire par les axes viaires
- Anticiper l'émergence d'un deuxième front retro-littoral pour limiter les continuums urbains

Espaces agricoles

- zone de mutation: émergence d'un paysage de maraîchage remplaçant le macro-bocage, Perte de lisibilité nécessitant une action forte de composition paysagère
- zone de stabilité: préservation du paysage d'alternance entre pâtures bocagères en fond de vallon, plateaux semi bocager de polyculture élevage et crêtes boisées.
- zone de stabilité: paysage bocager semi ouvert à préserver et renforcer
- zone de recomposition: maintien d'espaces de respiration par une agriculture périurbaine, limitation forte de la pression urbaine notamment le long des axes viaires majeurs

Espaces naturels

- Zone de recomposition paysagère: assurer l'ouverture des fonds de vallées et valoriser leur fonctionnement hydraulique, écologique et éventuellement de voie verte.
- Zone de stabilité: espaces ouverts de marais et zones humides à préserver (pouvant déjà faire l'objet de protections spécifiques)
- Zone de stabilité: boisement d'intérêt majeur à préserver (pouvant déjà faire l'objet de protections spécifiques)
- Zone de structuration: maîtriser les pressions urbaines ou naturelles pour assurer la permanence des liaisons terres hautes/terres basses.

Espaces urbains

- Polarité majeure à l'échelle du territoire à maîtriser notamment dans les dynamiques de contournements
- Pôle urbain: assurer une cohérence d'identité entre le bourg ancien et ses extensions dans une logique d'agglomération clairement circonscrite et de recomposition urbaine
- Cordons d'activités à recomposer avec le paysage en dehors des effets de vitrine sur la voie
- Zone de mutation induite par un projet de développement urbain envisagé dans les documents de planification
- Zone de structuration:anticiper la zone d'émergence d'un nouveau front rétrolittorale en structurant les développements à venir pour retrouver une cohérence et des continuités à la fois urbaines, agricoles et naturelles.
- Zone de structuration: zone rurale de diffusion urbaine à structurer
- Zone de pression urbaine induite par les infrastructures viaires à maîtriser
- Zone de pression urbaine à maîtriser sur le coteau du marais